

<b>RAPPORT ADDITIONNEL</b>	<b>ENVIRONNEMENT</b>
<i>Rapporteur :</i>	
<b>OPERATION GRAND SITE SAINT GUILHEM LE DESERT – GORGES DE L'HERAULT</b>	
<b>APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE LABEL</b>	

Le conseil communautaire du 21 décembre 2008 a approuvé la déclaration d'engagement du gestionnaire du grand site Saint Guilhem le Désert – Gorges de l'Hérault dans le cadre de la demande de label Grand Site de France et a autorisé Monsieur le Président à déposer cette demande de label auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.

Suite aux comités de pilotage réunis chacun après une réunion des cinq maires des communes composant le grand site, le contenu du dossier de demande de label a été validé par le conseil municipal de Saint Guilhem le Désert le 14 janvier et par le comité de pilotage du 20 janvier dernier.

Il a également été présenté en commission environnement le 21 janvier.

Je vous propose donc :

- De vous prononcer favorablement sur le contenu du dossier de demande de label Grand Site de France annexé à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Président à déposer cette demande de label Grand Site de France auprès du Préfet de l'Hérault et du Ministre de l'Environnement.

Le Président  
  
Louis VILLARET